



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-107**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261193-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A L'AMÉNAGEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT
DES STRUCTURES CULTURELLES - INSTITUT DE L'IMAGE - DEMANDE DE COFINANCEMENT
AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A L'AMÉNAGEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES - INSTITUT DE L'IMAGE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le développement culturel est fortement lié à la créativité artistique portée, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par une riche tradition et un potentiel en constant renouvellement dans tous les domaines artistiques et culturels.

Parmi les industries culturelles, le cinéma et l'audiovisuel sont de formidables vecteurs de créativité, d'attractivité et de rayonnement international que la Région entend développer en tenant compte des évolutions en cours, liées aux forts investissements dans de nouveaux contenus, de nouvelles technologies et de nouveaux modes de diffusion.

La politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est destinée à faire évoluer en profondeur la nature de la création et de la production audiovisuelles pour faire que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devienne une région qui soit centre de décision, de création et de production, en complément de son statut de terre de tournages.

Cinq mesures phares étayent ce plan régional :

- Augmentation du fonds de soutien doté de nouvelles aides ;
- Mise en place d'un partenariat avec les chaînes de télévisions régionales ;
- Création d'un portail internet avec offres de services supplémentaires ;

- Développement du rayonnement régional et des relations B2B ;
- Professionnalisation de la filière via des rencontres et des formations.

Ainsi, la Région a mis en place une aide à l'aménagement et à l'équipement des structures culturelles dont les objectifs sont de créer, maintenir et moderniser un réseau de salles indépendantes, de proximité et de salles labellisées « art et essai » ; et d'assurer un confort et un accueil proche des standards en vigueur.

L'aide régionale ne pourra dépasser 20% des dépenses subventionnables.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite rénover sa salle de cinéma située aux Grandes Allumettes et exploitée par l'Institut de l'Image.

L'Institut de l'image propose une programmation de films dans la salle Armand Lunel de la bibliothèque Méjanas depuis 1989. Cette salle a été renommée Cinéma de la Manufacture en 2020, mais est encore inscrite comme « Armand Lunel » dans les documents officiels, carte CNC notamment.

De plus, outre l'activité de projection pour laquelle l'Institut de l'image est classé « Art et Essai » pour les labels Patrimoine, répertoire et jeune public, l'association est également missionnée par la Région comme Pôle d'éducation à l'image, et a en charge de coordonner le dispositif « Passeur d'images » sur l'ensemble de la Région. En ce sens, elle est reconnue pour son travail de soutien aux croisements des publics, à la circulation et création d'outils pédagogiques, au repérage et à la valorisation des pratiques innovantes.

L'enjeu est de moderniser le lieu et sa mise en accessibilité pour permettre de poursuivre la programmation ambitieuse initiale et ainsi accélérer le retour des spectateurs. Le projet comprend :

- Eclairages ;
- Fauteuils ;
- Abaissement du plafond ;
- Rénovation de la salle : Peinture, moquette, habillage des murs ;
- Projecteur laser (plus écologique) ;
- Aménagement du nouveau hall d'accueil ;
- Installation d'une caisse automatique ;
- Porte d'entrée de la salle.

Cela permettra au lieu de disposer d'une salle de cinéma rénovée, aux normes d'accessibilité, plus vertueuse au plan énergétique, plus attractive en termes d'immersion et de confort pour les publics.

Le coût total du projet est estimé à 192 244 € € HT.

Coût HT du projet	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Département des Bouches-du-Rhône	Ville d'Aix-en-Provence
192 244 €	38 449 €	115 346 €	38 449 €
<i>Taux de participation</i>	20 %	60 %	20 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur un financement à hauteur de 20 % du coût total du projet, soit 38 449 €, défini dans le cadre de l'aide à l'aménagement et à l'équipement des structures culturelles ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-107 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A L'AMÉNAGEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES - INSTITUT DE L'IMAGE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

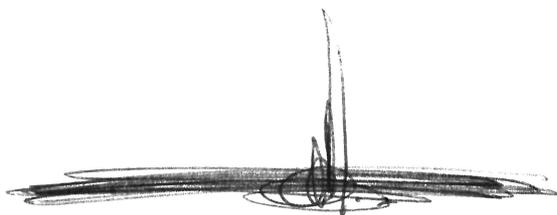
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

